

Le Ministère	Programmes et services	Eau	Air	Sol	Matières résiduelles	Biodivers
--------------	---------------------------	-----	-----	-----	-------------------------	-----------

Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir

- [Qu'est-ce qu'une aire protégée?](#)
- [Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes?](#)
- [Le réseau des aires protégées](#)
- [Les orientations gouvernementales](#)
- [Le cadre écologique de référence](#)
- [Le projet de stratégie québécoise sur les aires protégées](#)

Documents d'information :

- [Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise](#) (version PDF, 460 ko)
- [Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées](#) *
- [Portrait synthèse des données sur les aires protégées au Québec](#) *
- [Aires protégées au Québec – Contexte, constat et enjeux pour l'avenir](#) *
- [Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles – Niveau I du cadre écologique de référence du Québec](#) *
- [Carte sur les aires protégées au Québec](#) *

*Ces documents sont aussi en vente chez [Les Publications du Québec](#).

Qu'est-ce qu'une aire protégée?

Une aire protégée est définie comme « *une portion de terre, de milieu aquatique ou de milieu marin, géographiquement délimitée, vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, aux ressources naturelles et culturelles associées; pour ces fins, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres* ».

Une aire protégée vise d'abord l'atteinte d'objectifs de conservation des espèces et de leur variabilité génétique et du maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions.

Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire d'une aire protégée ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée.

Pourquoi les aires protégées sont-elles importantes?

En 1996, le gouvernement du Québec adoptait une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique sur son territoire. Cette stratégie dont le ministre de l'Environnement coordonne la réalisation fixe déjà de grands objectifs liés aux aires protégées. Le Québec souligne ainsi que les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages ainsi que pour l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Les aires protégées apportent une grande variété de bénéfices sur les plans environnemental, écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique.

Sur le plan écologique, la production d'oxygène, la création et la protection des sols, l'absorption et la réduction des polluants, l'amélioration des conditions climatiques locales et régionales, la conservation des nappes aquifères, la régularisation et la purification des cours d'eau sont des exemples des bénéfices attribués aux aires protégées.

Les aires protégées sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent en tout temps d'obtenir des données uniques sur le fonctionnement des écosystèmes et les espèces. Elles sont aussi des lieux par excellence pour la récréation de plein air, favorisant un bien-être physique et mental.

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable permettant le maintien d'activités, telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique, qui sont en plein essor.

De plus, les aires protégées représentent actuellement une des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.

Afin d'en savoir davantage, vous pouvez consulter Les aires protégées au Québec - Contexte, constats et enjeux pour l'avenir.



Le réseau des aires protégées au Québec

Le Québec compte quelque 1100 sites naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée. L'ensemble de ces milieux naturels sont réglementés et gérés en fonction de 17 désignations juridiques ou administratives différentes. Il s'agit de :

1. Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable
2. Habitat faunique
3. Milieu marin protégé
4. Milieu naturel protégé par une institution scolaire
5. Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada)
6. Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation
7. Parc et lieu historique national
8. Parc national et réserve de parc national
9. Parc québécois
10. Parc régional urbain
11. Refuge d'oiseaux migrateurs
12. Refuge faunique
13. Réserve écologique
14. Réserve nationale de faune
15. Rivière à saumon (bande riveraine)
16. Site protégé par la Fondation de la faune du Québec
17. Site protégé par une charte d'organisme privé

Afin d'en savoir davantage, vous pouvez consulter le Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec, 1999.



Les orientations gouvernementales

Le 21 juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait des principes et des orientations stratégiques en vue de doter le Québec, d'ici 2005, d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique qui couvrirait une superficie totale de l'ordre de 8 % du territoire.

Le ministre de l'Environnement a reçu le mandat de coordonner les travaux d'un comité interministériel chargé de la préparation d'un projet de stratégie qui sera déposé conjointement avec le ministre responsable de la Société de la faune et des parcs et le ministre des Ressources naturelles auprès du gouvernement pour adoption d'ici un an.

Par ce projet, le gouvernement reconnaît l'importance et les bénéfices des aires protégées sur les plans écologique, économique et social pour l'ensemble du Québec. En adoptant des objectifs et des mesures en vue de l'expansion du réseau actuel des aires protégées, il veillera à axer ses efforts sur la sauvegarde d'échantillons représentatifs de toute la diversité biologique, tant terrestre, aquatique, estuarienne que marine, et il s'intéressera également à la préservation des milieux fragiles ou exceptionnels ainsi qu'aux habitats d'espèces menacées ou vulnérables. Le gouvernement entend mettre à contribution les principaux intervenants et les organismes concernés pour l'élaboration d'un projet de stratégie sur les aires protégées. La participation des communautés autochtones sera aussi sollicitée.

Afin d'en savoir davantage, vous pouvez consulter le Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise.



Un cadre écologique de référence

Le **cadre écologique de référence** constitue l'assise scientifique retenue pour définir la diversité biologique du Québec. Dans le contexte où les aires protégées doivent être représentatives de la biodiversité, le ministère de l'Environnement a élaboré une méthodologie qui permet de définir ce en quoi consiste cette biodiversité à divers niveaux de perception et de planifier les interventions futures pour la représentation de la diversité biologique du Québec.

Pour connaître la nature, la diversité et la répartition spatiale des écosystèmes, le cadre écologique de référence choisit une approche géographique dans laquelle le territoire est découpé selon une logique écologique, elle-même inscrite dans une perspective nord-américaine, pour faciliter les échanges en gestion écologique du territoire et des ressources. Ce cadre représente ainsi un outil partageable par tous les intervenants concernés.

Afin d'en savoir davantage, vous pouvez consulter les documents

- Le cadre écologique de référence (CER) pour l'aménagement du territoire et des ressources
- Les aires protégées au Québec - Les provinces naturelles - Niveau I du cadre écologique de référence du Québec.

